



NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

«Charte de l'Atlantique»

Déclaration de principe diffusée par le Président des Etats-Unis et le Premier ministre du Royaume-Uni

14 Aug. 1941 | Mis à jour le: 01 Oct. 2009 16:05

«Le Président des Etats-Unis et le Premier ministre, M. Churchill, représentant le gouvernement du Royaume-Uni, se sont rencontrés en mer. Ils étaient accompagnés de hauts responsables de leurs deux gouvernements, notamment d'officiers supérieurs de leurs forces navales et aériennes. La question de la fourniture de munitions de guerre, au titre de la loi prêt-bail, aux forces armées des Etats-Unis et à des pays activement engagés dans la résistance à l'agression a été réexaminée dans son ensemble. Lord Beaverbrook, ministre chargé des approvisionnements pour le gouvernement britannique, a participé aux conversations. Il se rendra à Washington pour préciser des points de détail avec les responsables compétents du gouvernement des Etats-Unis. Le problème des approvisionnements destinés à l'Union soviétique sera également abordé à cette occasion. Le Président et le Premier ministre ont eu plusieurs entretiens. Ils ont évoqué les dangers que la politique de domination militaire par la conquête, menée par le gouvernement hitlérien de l'Allemagne et d'autres gouvernements, font peser sur la civilisation mondiale et ont défini clairement les mesures prises par leurs pays respectifs pour sauvegarder leur sécurité face à cette situation. Ils se sont mis d'accord sur le texte d'une déclaration commune : Le Président des Etats-Unis et le Premier ministre, M. Churchill, représentant le gouvernement du Royaume-Uni, se sont rencontrés et ont estimé devoir énoncer certains principes communs qui sous-tendent les politiques nationales de leurs pays et sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le monde entier.

1. Leurs pays ne recherchent pas d'expansion territoriale ou autre.
2. Ils ne veulent pas de modifications territoriales qui ne répondraient pas aux vœux populaires librement exprimés.
3. Ils respectent le droit de chaque peuple à choisir la forme de son gouvernement et espèrent que les droits souverains et l'autonomie de gouverner seront restitués à ceux qui en ont été privés par la force.
4. Ils s'efforceront, en respectant les obligations qui leur incombent, de favoriser l'accès de tous les Etats, grands ou petits, victorieux ou vaincus, et dans des

conditions d'égalité, aux marchés mondiaux et aux matières premières qui sont nécessaires à leur prospérité économique.

5. Ils souhaitent que tous les pays parviennent à une collaboration totale dans le domaine économique, dans le but d'assurer de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.
6. Après l'anéantissement final de la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'instaurer une paix qui permettra à tous les pays de se développer en sécurité à l'intérieur de leurs frontières, et qui garantira que, dans tous les pays, les hommes pourront vivre sans crainte et sans pauvreté.
7. La paix devrait offrir à tous la liberté des mers et des océans.
8. Ils ont la certitude que tous les pays, pour des motifs réalistes aussi bien que spirituels, devront renoncer à l'usage de la force. Etant donné que la paix ne pourra pas être préservée si des armements terrestres, navals ou aériens continuent d'être utilisés par des pays qui brandissent la menace d'une agression hors de leurs frontières ou qui sont susceptibles de le faire, ils sont fermement convaincus qu'en attendant la mise en place d'un système permanent et plus large de sécurité globale, le désarmement de ces pays est essentiel. De même, ils favoriseront et encourageront toutes autres mesures applicables pouvant alléger le fardeau écrasant des armements pour les peuples épris de paix.»

Un an plus tard, le 14 août 1942, le Président Roosevelt a prononcé le message suivant pour commémorer le premier anniversaire de la «Charte de l'Atlantique».

«Il y a un an, le Premier ministre de Grande-Bretagne et moi-même, en tant que représentants de deux pays libres, avons souscrit à une déclaration énonçant des principes communs à tous nos peuples. Nous avons fondé et continuons de fonder nos espoirs d'un avenir meilleur sur la réalisation de ces principes. Cette déclaration a pris le nom de «Charte de l'Atlantique».

Il y a un an, dans les pays qui résistaient à un ennemi barbare commun, il n'y avait encore que des unités ou de petits groupes luttant pour défendre leur existence. Aujourd'hui, des pays et des groupes de pays de tous les continents se sont unis. Ils ont formé une grande alliance humanitaire qui se consacre à la réalisation d'un programme commun fondé sur les objectifs et les principes énoncés dans la Charte de l'Atlantique et, par là même, à une victoire mondiale sur leurs ennemis communs. Leur foi dans la vie, la liberté, l'indépendance et le libre choix religieux, et dans le respect des droits de l'homme et de la justice, dans leur pays et dans d'autres, a trouvé sa forme et sa substance avec les Nations Unies.

Aujourd'hui, la liberté et l'indépendance sont menacées dans le monde entier. Si l'on ne parvient pas à résister avec succès aux forces conquérantes et à les mettre en défaite, aucun pays n'aura de liberté, d'indépendance et de possibilité de liberté. C'est donc pour atteindre un objectif unique et suprême, celui de la défaite des forces offensives de l'Axe, que les Nations Unies ont engagé toutes leurs ressources et tous leurs efforts.

Le jour de la victoire, nous devons nous épauler et veiller à préserver les grands idéaux pour lesquels nous combattons. Ce combat vaut la peine d'être livré. Sa valeur ne se démentira jamais, même chez ceux qui, aujourd'hui, ont l'infortune de suivre de faux dieux. Nous réaffirmons nos principes. Ils nous mèneront à un monde plus heureux.»

https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_16912.htm?selectedLocale=fr